

2023-07-25-N09

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

Nomenclature : 1.4.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le **Mardi 25 Juillet 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 18 Juillet 2023

Présents : CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

BOHER Monique, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, DEDOURGE Anne-Marie, LAFFON Roxane, L'HOUE Yann, PINELL Daniel, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

BIENAIMÉ Régis à Cécile QUINTUS,
BOUTELLIER Jean-Pierre à Jacques GARSAU,
TIGNON Magalie à Olivier SENYARICH,
THAMI Halima à Sylvie VIDAL

DOUFFIAGUES Jocelyne a été nommée secrétaire de séance.

**ASSOCIATION "FORÇA REAL INSERTION".
CONVENTION 2^{ème} SEMESTRE 2023.**

Le Maire,

Présente au Conseil Municipal la convention pour le deuxième semestre 2023 à intervenir entre la Commune et l'Association "Força Réal Insertion",

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

Informe que la convention porte sur l'ensemble de la Commune : Débroussaillage d'entretien, taille et entretien des arbres, vérification des attaches et tuteurs des arbres nouvellement plantés, taille de nettoyage, taille de haies, nettoyage des zones végétalisées (enlèvement papiers et déchets), évacuation en décharge municipale, fauchage des surfaces enherbées, réparation des clôtures nécessaires, rebouchage trous, petite maçonnerie, goudronnage,

Accuse de réception en préfecture
066-216601088-20230725-2023_07_25_N09-DE
Date de l'émission : 02/08/2023 UC S1
Date de réception préfecture : 02/08/2023

Précise que le prix de la journée de travail est fixé à 330 € par jour, à raison de un jour par semaine, y compris la mise à disposition du matériel et les déplacements,

Précise que la convention est conclue pour la période du 1^{er} Juillet 2023 au 31 Décembre 2023,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention, pour la période du 1^{er} Juillet 2023 au 31 Décembre 2023, à intervenir entre la Commune et l'Association "Força Réal Insertion",

DIT qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

DIT que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association "Força Réal Insertion" seront prévues au budget de l'exercice 2023,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
DOUFFIAGUES Jocelyne



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

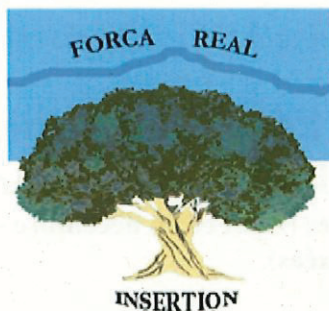
Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le - 2 AOUT 2023
Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 03.08.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
080216601088-20230725-2023_07_25_N09-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023



Adresse administrative :
3 Rue des Ecoles
66720 MONTNER
Tél. /Fax : 04.68.51.79.53
forcarealinsertion2@orange.fr

Siège Social :
1, rue de la Poste
66550 CORNEILLA LA RIVIERE
Siret 440 118 818 00010
APE 8899 B

CONVENTION D'ACTION D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2023 N° 2023-MIL-2

Entre

FORCA REAL INSERTION

Et

LA MAIRIE DE MILLAS

Représentée par son maire, Jacques GARSAU, dûment autorisé par délibération

MISSION : Encadrement et accompagnement socioprofessionnel de salariés en insertion par le support d'activité du :

Débroussaillage d'entretien, taille et entretien des arbres, vérification des attaches et tueurs des arbres nouvellement plantés, taille de nettoyage, taille de haies, nettoyage des zones végétalisées (enlèvement papiers et déchets), évacuation en décharge municipale, fauchage des surfaces enherbées, traitement chimique si nécessaire, rebouchage trous, petite maçonnerie, goudronnage.

- **Sur l'ensemble de la commune de Millas.**

Toutefois, le Maître d'Ouvrage déclare accepter que, pour des raisons inhérentes aux difficultés que peut rencontrer le public recruté (manque de mobilité, convocations, besoin d'adaptation, formation....) le temps de travail effectif ainsi que le nombre d'agents d'entretien présents sur le terrain sont variables entre 4 et 6 salariés plus l'encadrant technique.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230725-2023_07_25_N09-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

DATE DES TRAVAUX : Suivant calendrier de travaux.

**Travaux à effectuer le VENDREDI toutes les semaines
Entre 8h30 et 16h00 de Juillet à Décembre 2023.**

Sauf périodes de congés et jours fériés (Août et fin décembre - dates qui vous seront communiquées dès qu'elles seront fixées).

Pour des raisons de force majeure, d'intempéries, de jours fériés ou d'indisponibilité des équipes de F.R.I., les délais d'exécution pourront être modifiés.

COUT DES TRAVAUX APRES ESTIMATIONS : 330 € / jour
soit 7260 euros de Juillet à Décembre 2023.

Le prix de la prestation est établi sur la base d'un forfait au titre :

- du forfait équipe
- de l'utilisation du petit matériel
- des déplacements de l'Association F.R.I.

La prestation sera effectuée dans le cadre des règles sanitaires et d'hygiène imposées par la crise actuelle COVID 19.

Paiement à terme échu sur présentation de facture, au prorata des jours effectivement réalisés.

Le Président
Alain BERNARD

Pour La Mairie de MILLAS
Monsieur Le Maire

FORCA REAL INSERTION
1 Rue de la Poste
66550 CORNEILLE LA RIVIERE
Tél. 04 68 51 79 53 - 09 60 44 54 75
forcarealinsertion2@orange.fr
SIRET 440 118 818 00010 - APE 8899 B

Nos Partenaires



Cofinancé par
l'Union européenne
dans le cadre du
FSE+

Accuse de réception en préfecture
066-216601088-20230725-2023_07_25_N09-DE
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023